L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

**NOUVELLE-ORLÉANS.**
MARDI, 17 JUILLET 1888.

## PETITES ANNONCES.

**A LOUER**

**A LOUER**—Garni ou non garni. L'hôtel Trapolin, favorablement connu dans le Sud depuis 25 ans—Nos 121, 123 et 125 rue Royale en face de l'Hôtel Royal. S'adresser à J. B. Trapolin 35 rue St Charles.
24 juin—tf

**A VENDRE**

**A VENDRE**—Une grande propriété établie comme grocerie et résidence dans une excellente localité, coin nord ouest de Treme et Chemin du Bayou. S'adresser sur les lieux ou 45 Passage de la Bourse. 15 juil—1sem

**A VENDRE**—Grocerie et buvette bien situées et bonne clientèle. Adresser à Smith Bros & Co. 8 juil—7f

**LE meilleur Gazoline** au dessous du prix courant pour poêles et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon, par J. J. Farnette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

**A VENDRE** chez F. A. Mangin, forge No 53 Ste Anne, barrières en fer, balcons, verandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—1m

**DEMANDES**

**ON demande** au No ... Esplanade, entre ... et Dauphine, une bonne pour s'occuper d'un enfant de ... ans et d'un petit ménage. S'adresser [illegible]

**BOYS' BICYCLES,**
**R. P. Randall,**
**54 & 56 Baronne.**

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Sidney J. Gilbert.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,2.. Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées [illegible] à déduire dans les dix jours [illegible] compte [illegible] ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS Greffier
17 juil—17 21 26

**Succession de Henry Hammel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS Greffier
17 juil—17 21 26

**Succession de Mme Kate Lewis.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible] ... dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de R. G. O'Conner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de Samuel Fasnacht.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de Henry Barklage et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de M. et Mme Charles Piepenbring.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de J. H. Oglesby.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de Salvador Fernandez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS Greffier
13 juil—13 18 22

**Succession de William Walsh.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de Florence L. Lee.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de Edward H. Reynolds et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]
E. A. LUMINAIS Greffier

**Succession de Moses Bonifacius.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24,079. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession [illegible] au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS Greffier
13 juil—13 18 22

**J'INVITE** toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir [illegible] trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix [illegible]

**F. GAUPP.**
103 ......Rue Conti......103

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

**L.S.L.**

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous publics à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 AOUT 1888.

# GROS LOT: $300,000

**100.000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.**

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, ..... | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, ..... | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, ..... | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, ..... | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, ..... | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, ..... | 25,000 |
| 100 Lots de | 500, ..... | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, ..... | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, ..... | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION:**

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $500, soit........ | $50,000 |
| 100 Lots de $300, ........ | 30,000 |
| 100 Lots de $200, ........ | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $100, soit ........ | $99,900 |
| 999 Lots de $100, ........ | 99,900 |

**3,134 Lots se montant à ... $1,054,800**

NOTE—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature visible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

**Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à**

## M. A. DAUPHIN,
## Nouvelle-Orléans, Lne.

**Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

**RAPPELEZ-VOUS** que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

**RAPPELEZ-VOUS** que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.**

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'ilet No 8 d'après une esquisse par Ile Armas, sous-voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente deux pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le faubourg Marigny, près de cette ville, désignés par les numéros quarante, quarante-un et quarante-deux, conformément à un plan du dit faubourg, dressé par J. Pilié, alors voyer de cette ville, le 16me jour de juin 1831, et déposé en l'étude de O. De Armas, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain soixante pieds de face à la rue Elmire, entre la rue Clara et le chemin public sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante-dix actions maintenant réduites à soixante-six actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane y attachées. Lesquelles dites propriétés ci-dessus sont décrites sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 16 juin 1885 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse, et mesurent conformément au dit plan comme suit:

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 175 et borné par les rues Elmire, Dauphine ou Grands Hommes Congress et Royale ou Casacalvo, désignés par les numéros quarante, quarante et un et quarante-deux. Le dit lot numéro quarante étant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, jouissant droits, voies et privilèges etc.

Ensemble avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: onze cent soixante seize dollars, montant sur le [illegible] avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1868, et une autre somme de mille cinquante dollars le montant de la contribution des dites actions du capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1873 et avec huit pour cent d'intérêt sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1876 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1877 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1886 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothécaire [illegible] la Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible] quatre cent soixante dollars, et il assumera toutes les obligations des actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible] comptant.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

**Edward Toby vs A. S. Armstrong.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,350—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888 à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

Cinq lots de terre situés dans le 3me District de cette ville [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
10 juil—10 17 24 31—août 7 11

## AVIS AUX CREANCIERS.

**J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,573—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS
13 juil—13 18 22 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,518—Mme Elisabeth Becker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Vve Elisabeth Becker soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas T. Soniat, notaire, en cette ville le MARDI 24me jour de juillet 1888 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 10 juillet 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
11 juil—3 au 24 juil

**L'Etat ex rel. A. Brittin et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,004.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison receveur de la Metropolitan Police Tax Fund, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
E. A. LUMINAIS
13 juil—3 8 12 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas. C. Laudry vs ses créanciers—No 24,430—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles C. Landry est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant B. n Ory notaire, le 11me jour de juillet 1888, à 11 h. a. m., dans le but d'élire un syndic et que les sujets concernant cette pétition soient soumise et considérés par les mêmes et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 juin—3f au 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph K. Gourdain vs ses créanciers—No 24,434—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Klebert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle Orléans, 26 juin 1888.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3f au 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires sont suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE CONSTABLE**

**John G. Grant contre R. N. Waterman.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,693—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 90 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lit Victoria, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
17 juil—17 24 30

**Vve Eugénie Chenet contre Mme Joséphine Rice.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10,762—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 124 rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
17 juil—17 21 28

**Mme Vve C. Karst vs. M. et Mme Fly.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 10,724.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, en face de mon entrepôt, No 124 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 23me jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 12 juil—12 19 23

**Mme Vve M. Bourdette contre Emile Barbier.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 10,741—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 250 rue Bayou, entre les rues Marais, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 17me jour de juillet 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 juil—6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

**G. W. Merritt vs Third African Baptist Church.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 21 juillet 1888 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Laharpe et Columbus désigné par le No 6 de l'ilet No 10 d'après un plan par S..., daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3, le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 28—3 10 17 21 juil

# LA QUARANTAINE.

## Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF.
Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars A. D. 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a requis l'Exécutif de cet Etat à mettre sa Proclamation de Quarantaine, et conformément aux [illegible]

Tous les navires venant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat, avec leurs équipages, passagers et cargaisons seront soumis à l'inspection des officiers [illegible] aux dites stations.

Tous les navires avec leurs cargaisons, équipages et passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports infectés ou suspects [illegible] seront classés comme suit:

PREMIÈRE CLASSE—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports où l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés [illegible]

[illegible]

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que jugera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes ainsi qu'aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports connus pour être infectés de choléra ou suspects, [illegible] devenir plus tard seront soumis à la station maritime et telle détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine s'applique pour l'inspection et la désinfection des navires soit mise en vigueur à partir du VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires partant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et de lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce 4me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre vingt huit.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour le Gouverneur,
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

## Suggestions particulières
—AUX—
## Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant des ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une fixture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'entrer, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.
7 avril—

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Dry goods. Dry goods, Etc.**

**W. G. Vincent vs J. F. Fitzgerald.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,960.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 28 juillet 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de dry goods assortis, linges de table, moustiquaires, chemises de femme, bas, mouchoirs, nattes, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 juil—17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,056—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1. Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'ilet 41 A sur un plan dressé par C. Zarmanski, daté le 25 août 1835, et déposé dans le bureau de Jos. E. D. Livaudais, alors juge pour la paroisse Jefferson, le dit ilet (maintenant No 135) étant borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Quatrième; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Madison sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme légataire universel de la succession de Mme Ansis Vignié, veuve de B. N. Fortier, No 23,637 de la cour civile de district, et par ladite veuve B. N. Fortier de Mme Louise A. Fortier, veuve de Fred. G. Rodewald, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 31 juillet 1874.

2° Une portion de terre située dans le même district et ilet, mesurant soixante pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Madison quarante deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Quatrième soixante pieds sur une ligne parallèle à la rue Dublin et quarante deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Zimple, la dite portion de terre est située environ au centre de l'ilet et est la portion du fond des lots 13 et 14 décrits ci-dessus.

Acquis par le défendeur comme légataire universel de la veuve B. N. Fortier, mentionnée ci-dessus, et par la dite veuve Fortier de la veuve F. Soniat Dufossat et autres par acte pardevant Chas T. Soniat notaire le 29 novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Randall Stewart vs. Patsy Johnson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 août 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Deux (2) lots de terre avec améliorations, etc. situés dans l'ilet borné par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et le Canal de Dessèchement [illegible]

Acquis par [illegible] George Granara [illegible] 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE

**Michael T. Carroll vs H. H. Hill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,134—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—7 11 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Eugène Lacosst vs. Henry Alcard.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces et deux de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888 un jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari—No 23,516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.
E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 f au 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants, à Mme Régina Aronstein, femme, etc., vs son mari—No 21,323 Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante, et en produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 25 juin 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régina Aronstein, veuve par un premier mariage de Salomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons, et contre le dit Jacob Simons, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété personnelle. Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—3f en 30 jours

**CHEVAUX ET MULETS;**

| | |
|---|---|
| Chevaux communs........ | $ 50@125 |
| Bons chevaux de trait........ | 125@160 |
| Chevaux de selle et de voiture ........ | 250@400 |
| Mulets pour habitations sucrières........ | 165@200 |
| Mulets, qualité moyenne........ | 140@170 |
| Mulets pour coton........ | —@— |
| Mulets communs........ | 40@ 75 |
| Bons mulets de ville........ | $200@225 |

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un immense lot de Cartes à jouer. Cartes à jouer.**

**Reuben M. Crane vs. John L. Stannage.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,821—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 19 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, environ 30 grosses (plus ou moins) de cartes à jouer extra fines et de belle qualité, d'après l'inventaire, par lots à la convenance des acheteurs.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 11 14 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.**

**Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur,**

**Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:—

**Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—**

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et les lattes pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués, bois brut et travaillé, quincaillerie, peintures, huiles, verrerie, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses sur l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, aussi, les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagon, charrette, buggy et harnais sur les lieux, en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de **Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.**

Et ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 47 rue Franklin, et sur le Vieux Bassin aussi bien que sur le trottoir et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de chassis, portes, persiennes, moulures, devantures, manteaux de cheminée, balustrades, ornements, etc.

Les meubles de bureau, se composent d'un coffre-fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire, de chaises, etc.

**Le tout ci dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.**

2° Une action du fonds capital du Mechanics Lumbermen and Dealers Exchange.

3° **Les beaux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Denornelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du terrain et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés. Le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en espèces [illegible] annuellement. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, nettoyage des lieux d'aisance, etc. Tous ces détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposée dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de S. Hemorelle à Samuels, sous date privée, daté du 14 avril 1884 de la portion de terre dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds et demi carrés. Le loyer du dit bail [illegible] dollars ($100) par an, payable [illegible] jusqu'à l'expiration [illegible] 1892.

C. Le bail de Rocheran à C. T. Dugazon à Alexandre Samuels & Co. sous signature privée en date du 20 août 1887 du local No 77 rue Franklin [illegible] à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie de chacun de ces deux baux a été déposée dans l'affaire ci-dessus et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente pour effectuer un Partage.**

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD.

**21ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.**

No 263.

**Jean B. Dauterive et als vs. Louise R. Lattil et als.**

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par **l'Honorable 21ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard**, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, au bureau de [illegible] le SAMEDI, 4 août 1888, à 11 heures [illegible] la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Les termes et conditions suivantes: Pour la plantation [illegible]

F. P. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St. Bernard.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire d'Arthur Hauch vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,245—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite qui doit être faite par Chas. W. Drown, shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas. H. Schaefer, syndic des créanciers d'Arthur Hauch conjointement et conformément au dit ordre, les propriétés décrites seront offertes en vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Promenade Carondelet, St Pierre, Rocheblave et Tonti, et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur, le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant E. Bouny, notaire en cette ville; le dit lot mesure, au pied américain vingt huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de cent pieds et face sur la rue Rocheblave et vingt-huit pieds cinq pouces et sept lignes de largeur dans le fond; le dit formant l'encoignure des rues St-Pierre et Rocheblave et est composé de tout le lot numéro quatre et une petite portion du lot numéro cinq, sur un plan dressé par L. H. Pillé, voyer, le 25 mai 1848, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville.

2° Quatre lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Rocheblave, Dorgenois et la Promenade Carondelet, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet No 20, sur un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 20 décembre 1836. Déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 11 mars 1837 par devant F. de Armas, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St Pierre, sur 98 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave. 98 pieds 9 pouces et lignes sur la ligne de profondeur du côté opposé et 20 pieds de largeur dans le fond.

Le lot numéro deux mesure quatre vingt-dix huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, la même mesure dans le fond et dix-huit pieds six pouces sur la ligne du lot numéro trois. Le lot numéro trois mesure quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, de même dans le fond et dix-sept pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro quatre et le lot numéro quatre mesure seize pieds dix pouces et cinq lignes de face sur la Promenade Carondelet, dix-sept pieds huit pouces dans le fond et quatre-vingt-dix huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,
Et Charles H. Schaefer, syndic des créanciers de Arthur Hauch.
27 juin—27—3 10 17 24 28 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Machine, Trucks, Skids, Tarpaulins, Meubles de bureau.**

**Theo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Theo. C. Herndon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,620—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 17 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le Planters' Press rue Annunciation, entre les rues Richard et Market. Une machine, 385 skids, 10 trucks, 33 tarpaulins, 3 marteaux, tous plus ou moins, 1 buckle machine, 1 band roller, 1 band punch, 30 pieds de tuyaux, 1 cross cut saw, 1 wrench, stoves, meubles de bureau, divers, etc., tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 10 14 17

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR J. V. GOURDAIN,**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Spencer Roan.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue **St Charles**, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent (le tout ensemble comme suit à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes du face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré. (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.
Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et déposeront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

**PAR W. I. HODGSON.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Syndic.**

**M. Lilienthal vs. Ses Créanciers.**

**Bijouterie or et argent, Montres, Pendules, Cannes, Argenterie plaquée, Diamants, Ornements, Marchandises de fantaisie, Statuettes, Articles de vertu, Bronzes, Vitrines, Coffre-fort, Chandeliers, et un grand nombre d'autres articles de valeur trop nombreux à énumérer**

**Au No 18 rue du Camp, sous le City Hotel.**

A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI, 18 juillet 1888, à 10 heures et demie a. m. et continuant de jour en jour, à la même heure jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, au magasin No 18 rue du Camp sous le City Hotel, entre les rues Canal et Commune, Premier District en cette ville, transféré pour faciliter la vente, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 6 juillet 1888, Docket No 22,232 dans l'affaire de Edward Lilienthal vs. ses créanciers il sera **vendu à l'encan—**

**Tout le contenu** du magasin No 13 rue du Camp d'après un inventaire enregistré (transféré au No 18 rue du Camp pour faciliter la vente) comprenant un grand stock varié et bien assorti de marchandises de bijouteries de toutes descriptions.

Conditions—Comptant avant livraison.
13 juil—8 12 15 jusqu'au jour de la vente

ANNONCE JUDICIAIRE

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Walter C. Flower vs Louis Foultz ou Foultz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,436—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Bienville et Conti [illegible] 16 juillet 1853 [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 27—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.**

Dans l'affaire de

**Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Hughes**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 28 juillet à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant [illegible] 1887 jusqu'à paiement [illegible] tout le montant en litige pour frais d'avocat les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2. L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize (3) piastres chacun, datés le 28 avril 1887, et payables respectivement un et deux ans après la date et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété conformément avec la réclamation du plaignant d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte principal relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3. Le balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

**Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,716—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt sept et Vingt-huit de l'ilet No Vingt-quatre sur un plan dressé par W. Forsher, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladreyère, ex-notaire en cette ville, comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles,
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Firemens' Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 25 "C" borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, sur un plan de Jacob Rothaas, voyer, étant les numéros vingt un et vingt-deux, en date du 16 septembre 1835, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire; les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Mallard, par acte pardevant E. Commagère recorder, en date du 10 septembre 1866, enregistré au bureau de transfert de Jefferson, livre 4 folio 700.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. B. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888, qu'il soit maintenant ordonné et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juil—3f au 4 août

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR SPEAR & ESCOFFIER.**

# RUE ROYALE.

**No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.**

**Une résidence et magasin à deux étages et demi.**

**Octavie White**
vs
**Althée White et als.**

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août, 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable E. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française: 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez de chaussée, cuisine, remise et entrée pour voitures, lieux d'aisance, citerne, cuisine au second étage, deux chambres et grand salon, corridor et galerie, 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et 4 chambres au second étage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisée en coupons et cela est requis, tirés par lui et endossés à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication et portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, l'acte devant recevoir les clauses usuelles de non aliénation, les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des dits billets ou toute partie de ceux-ci, capital et intérêt, et les bâtisses devront être tenues constamment assurées contre toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1 juil—1,7,14,21 28—4 août

**Propriété de valeur dans le Cinquième District.**

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 22 juin 1888, pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessous décrite à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 bornés dans l'ilet 129 borné par les rues Atlantic et Pacific et les rues Market et Jackson, le lot No 8 mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles [illegible] les améliorations comprennent une maison à [illegible] cinq chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par le défunt par achat de Marie Alcena [illegible] pardevant W. H. Seymour, notaire [illegible]

Conditions—[illegible] pour cent comptant [illegible]

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29 30—7 14 21 28 juil

**Propriété Améliorée**
—DE LA—
**PLUS GRANDE VALEUR**
—DANS LE—
**Deuxième District.**

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

**Meubles, Argenterie, etc.**

Succession de Marie Louise Reny alias Juliette Michel

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1888, pour compte de la succession la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet 152 borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St Claude, désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant A. Hennen, notaire [illegible]

Les améliorations comprennent une maison à deux étages [illegible]

Termes et conditions—[illegible]

Acte de vente pardevant J. F. Meunier notaire aux frais de l'acquéreur.

Et aussi, au même moment et conformément au même ordre, le SAMEDI, 4 août 1888 au No 151 rue Quartier entre St Claude et Remparts il sera vendu les meubles, argenterie, etc. d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
5 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

**PAR JAS P. GUINAULT.**

**Propriété sur la rue St. Louis.**

Succession de Henry Steel—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888 la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet compris par la Promenade Carondelet les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur, **ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1 juil—1 7 14 21 28—4 août

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara.**

Succession de M. B. Muncy.

No 22,720—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans en date du 21 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

**Un terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magnolia, Clara et Euphrosine et le Nouveau Chemin Coquille, désigné comme le terrain No 8 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade sur le Nouveau Chemin Coquille, 31 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Euphrosine, 107 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Clara, et 105 pieds et 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 7 et formant l'angle du dit Nouveau Chemin Coquille et des rues Clara et Euphrosine. Les améliorations comprennent une maison double à un étage en bois, cuisine, etc. La situation en est excellente pour la location, étant près de la gare du Chemin de fer Jackson, du Pont Magnolia et de la fonderie Coleman, etc.

Conditions—Comptant, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant P. L. Fourchy, notaire.
24 juin—24 juil 7 14 21 28

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par ceci que le 2me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Bertha Moar vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue ce jour présents, J. N. Wolfson Esq. pour appelant, Chs. S. Price, Esq., pour défendant, après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Moar, déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur sa propriété, et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
12 juin—4 a 30 j.

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR MACON, PAUL & ROBINSON.**

**Résidence de Choix.**

**La grande et agréable résidence, No 60 rue de l'Esplanade, près Royale. Avec grand terrain faisant face à la rue Quartier.**

**Voisinage attrayant et embelli par les jolies résidences de MM. Rique, Suzé, Chaireau et autres.**

SERA vendue à l'enchère, SAMEDI, le 21 juillet, à midi, à la Bourse, No 74 rue St Charles.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt, ensemble avec les clauses usuel. en hypothèque assurance, etc. Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire. Pour plus amples informations voyez le plan exposé à la salle d'encan. Cartes d'admission par les encanteurs
MACON, PAUL & ROBINSON, Encanteurs.
11 juil—11 21

**Contenu d'une grocerie, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.**

Succession de William Hart.

No. 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, 17 juillet 1888, à 10 1/2 heures au magasin coin Remparts et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Un lot d'épiceries, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.
Conditions—Comptant. 6 juil—7 14 17

**Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St-George.**

**Succession de Rosanna Henderson.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet le SAMEDI 21 juillet 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 12 juin 1888, il **sera vendu à l'encan:**

Deux terrains avec les améliorations dépendances, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet 104 borné par les rues Valence, St George, Laurel et Lawrence, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan dressé par Albert L. Blanchard, voyer, daté le 10 février 1872, et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds [illegible] Les améliorations comprennent une maison en bois [illegible]

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles de 1888. 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.
19 juin—16 23 30—7 14 21 juillet

**Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.**

**Succession de Jean Pierre Bellot.**

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs No 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 juin 1888, et à la demande des parties intéressées, il sera vendu:

[illegible]

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 juin—14 16 23 30 juil 7 14 21

**Actions à l'encan.**

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 Carondelet—SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Une action du fonds capital du Produce [illegible] et une action du fonds capital du Mechanics' & Traders' Exchange de la Nlle-Orléans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
[illegible] 14 21

**PAR C. E. GIRARDEY & CO.**

ANNONCE JUDICIAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA

**Liverpool and London and Globe Insurance Company**
vs.
**La Compagnie d'assurances Hope**

De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane

Vente par le Receveur de

**Propriétés de ville et d'habitations de valeur.**

La "Chase" Cotton Yard and Tickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et de River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

**Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.**

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. Girardey encanteurs—Bureau No 16 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan public, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District Est de la Louisiane, signé le 7 juin 1888, et rendu dans l'affaire [illegible] la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues New Levee (maintenant South Peters), Tchoupitoulas, Orange, Lafayette et Richard, que l'on désigne comme suit:

Le lot No 1 mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 300 pieds de profondeur et de face à la rue Orange, [illegible] propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de largeur du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 300 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levee.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoise, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presses, etc., appartenant à la bâtisse, peuvent être achetées par l'acquéreur, mais ne seront pas comprises dans la vente.

Pour affaires de pickery ou presse, cette propriété est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et aux dépôts. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive nord-ouest de la partie inférieure du Bayou Bœuf et connue par l'habitation anciennement connue comme la Compton Lower Place, c'est plus loin par une certaine étendue de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Wesley Crouch et les terres de R. L. Tanner et contenant, dans ou tout 2312 acres, mille trois cent douze acres. L'habitation est située dans la partie supérieure de la paroisse et à trois milles du village de Cheneyville, étant une grande et désirable étendue de terres, dont près 700 acres défrichés. Elle a une bonne dépendance, quoique 14 cabanes, un moulin et un tout en bon état. La terre bonne et d'une magnifique qualité de cyprès et de chêne.

3. Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Martin, Etat de la Louisiane, sur en rive droite du Bayou Teche, contenant mille deux cents acres, plus ou moins. Elle est bornée au nord par les terres ayant appartenu à Vinson et Marais, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres appartenant aux héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St Martinville, dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichés et le reste très richement boisé.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et assumeront en sus du prix les taxes dues et exigibles de 1888 sur la propriété vendue.

Actes de ventes pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 21

**LEON QUEYROUZE,**
**"GROCER" EN GROS,**
—Importateur de—
**VINS ET LIQUEURS**
—Et marchand de—
**Produits des Campagnes et de l'Ouest,**
**97 RUE DECATUR.**

L'Abeille de la ...
Bureaux: No 7...
NOUVELLE-...
MARDI, 17 J...

VAPE...
COMPAGNIE ...
TRANSATL...
... New York ...
LA NORMANDIE ...
LA BOURGOGNE ...
LA BRETAGNE ...
Prix du passage ...
Compagnie Géné...
MACON, PAUL & ROBINSON, Encanteurs.
POUR NEW YORK
KNICKERBOCKER ...
LOUISIANA, ...
Le Steamer N...
Pour Mandeville ...
CHEMINS ...
LOUISVILLE, N...
Bureaux ...
d'Etat ...
FEUI...
LA SE...
LE GEANT